

Date : 23-09-2026

Numéro : 2026-09-23/09

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 23 septembre

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra.

Procurations : M. ARNOLD Stéphane à Mme CHASTRUSSE Evelyne

Absents : M. SAVAL Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHASTRUSSE Evelyne

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation

17/09/2026

APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'organisation actuelle des services municipaux de la Commune de Saint-Just ;

Vu l'avis défavorable du Comité social territorial en date du 21 septembre 2026 sur le projet d'organigramme qui lui a été présenté ;

Considérant que le Comité social territorial a notamment formulé une observation concernant le positionnement de la Police municipale dans l'organigramme des services ;

Considérant qu'à la suite de cet avis, le projet d'organigramme a été modifié afin de prévoir le rattachement direct de la Police municipale au Maire, sans lien hiérarchique avec la Direction générale des services ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services municipaux afin de tenir compte de l'évolution des missions de la Commune et de son fonctionnement ;

Considérant la volonté de clarifier les liens hiérarchiques et fonctionnels entre les différents services, de conforter les fonctions d'encadrement et de responsabilité et d'améliorer la circulation de l'information au sein de l'administration communale ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le nouvel organigramme des services de la Commune de Saint-Just, annexé à la présente délibération.

Cet organigramme présente l'organisation fonctionnelle et hiérarchique des services municipaux et leurs rattachements respectifs. Il est établi de manière non nominative afin de présenter une organisation fondée sur les fonctions et les services.

À la suite de l'avis rendu par le Comité social territorial, la Police municipale est directement rattachée au Maire et n'est placée sous aucun lien hiérarchique avec le Directeur général des services.

Il est proposé que le nouvel organigramme entre en vigueur à compter du 1er octobre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouvel organigramme des services municipaux, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** de la modification apportée au projet à la suite de l'avis du Comité social territorial, consistant à rattacher directement la Police municipale au Maire ;
- **DIT** que cet organigramme entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**



ORGANIGRAMME MAIRIE DE SAINT-JUST

